

INFOS EN BREF

Auto-évaluation - évaluation externe

Le calendrier initial est modifié (ordonnance du 1er décembre 2005). Les évaluations internes seront à réaliser avant le 3 janvier 2009 (initialement 3 janvier 2007) et l'évaluation externe sera à réaliser avant le 3 janvier 2010 (initialement 3 janvier 2009)

Conclusions du schéma départemental de la protection de l'enfance

A retenir entre autres:

Création de 76 places d'accueil dans le département

- Par la création d'une structure multi-services de 20 places à Fougères (8 en internat, 6 en accueil familial, 6 de SAP)
- Par le développement de places d'accueil d'urgence confiées au centre départemental de l'enfance
- Par l'augmentation du taux d'encadrement dans les SAP (le nombre de jeunes par éducateur passera à 8 en 2006 et à 10 en 2007)

Visites d'établissements

Elles se poursuivent... Kerveiza et le CESDVA ont ouvert leurs portes pour une visite et une demi-journée d'information le mercredi 15 février

La modification du calendrier a sans doute eu une influence sur la participation, mais les absents ont eu tort, c'était fort intéressant...

A noter sur vos agendas

8 avril Les 20 ans du CESDVA
(voir en pages intérieures)

31 mai: Assemblée générale de l'AD PEP 35
(prévue à Maure de Bretagne)

Ce bulletin est celui de tous
les adhérents et salariés.

Merci à chacun de sa
contribution

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: Jean GARIEPUY

Infos PEP 35

N°15
mars-avril 2005

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

EDITORIAL

Les métiers de la relation d'aide.

Les métiers de la relation d'aide nous concernent tous à l'ADPEP 35. Ils doivent être pratiqués par des gens de métier, c'est encore une banalité de le dire aujourd'hui. Qu'en sera-t-il demain ? Les deux articles qui suivent m'amènent à cette question si j'y ajoute les conclusions que le gouvernement semble vouloir tirer de l'expertise de l'INSERM sur « l'évolution des problématiques sanitaires », notamment sur les troubles de la conduite chez l'enfant dès le plus jeune âge.

Qu'est-ce qui fonde le métier ? Qu'est ce qu'être professionnel dans les métiers de la relation d'aide ?

- La qualification, qui atteste par l'obtention d'un diplôme, un savoir et un savoir faire de base ; qui atteste également notre engagement professionnel. Nous exerçons majoritairement un métier choisi.

- L'expérience professionnelle. Dans nos activités elle se caractérise par l'alternance constante entre l'action et la réflexion. L'action alimentant la réflexion, améliorant la connaissance. La réflexion permettant l'ajustement de l'action. Cette dynamique s'alimente par les réunions de synthèse, les réunions de service, la formation.

L'expérience professionnelle de chacun est conditionnée par celle des autres, le coup de gueule de Christian NOEL l'illustre.

- Le contrat de travail qui fournit les éléments contextuels dans lesquels va se développer la pratique professionnelle. Il lui donne sens. Ce contrat inscrit le salarié dans un établissement qui remplit une mission de service public. Dans cet

(Suite page 2)

SOMMAIRE

- 1- Éditorial
- 2- Stop violence
Le point de vue d'un directeur d'établissement
- 4- Le colloque de l'UR-PEP
«Entre mission de service public et service public de mission»
- 6- Les 20 ans du CESDVA
- 7- Ils ont droit aussi à des vacances...
(Projet pour enfants autistes et atteints de troubles sévères du comportement)
- Infos KERVEIZA
- 8- Infos en bref



La solidarité en action

(Suite de la page 1)

établissement chaque salarié travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire en inter action dynamique organisée en fonction du projet d'établissement.

Ces éléments contextuels changent. La journée de réflexion de l'URPEP à Rennes le 25 janvier a permis de prendre un peu de distance pour avoir une vue d'ensemble sur cette évolution. Dans le secteur social et médico-social les métiers de la relation d'aide se sont développés à une période où l'action publique était au service de tous, elle a évolué pour aujourd'hui compenser des manques. Ces manques sont définis par les politiques publiques et l'action sociale se développe pour des publics spécifiques. Demain, ne risque-t-on pas de nous demander de travailler pour des publics stigmatisés? La société ne nous demandera plus de travailler les manques, mais de la protéger des risques potentiels que

ces manques pourraient générer . A ce titre les conclusions que le gouvernement tirera de l'expertise de l'INSERM dans son plan d'action de prévention de la délinquance seront éloquentes.

Il me semble qu'un écart se creuse, qu'une tension s'accroît entre ce qui fonde notre engagement dans ces métiers et l'évolution du contexte dans lequel nous devons les exercer.

Nostalgie du passé ? Problème de vieux ? Si ça n'est que ça, ne nous inquiétons pas : dans les dix années à venir 101 salariés de l'ADPEP35 feront valoir leur droit à la retraite (soit 37% de l'effectif)

Nous sommes et serons attentifs à ce que nos actions restent le fait de professionnels des métiers de la relation d'aide.

Philippe LECROC
Directeur général de l'ADPEP 35

STOP VIOLENCE

N'ayons plus peur des mots : il y a une montée en puissance de la violence en général et dans les établissements éducatifs en ce qui nous concerne.

Et même si celle-ci dans nos internats est loin d'atteindre l'intensité repérable des quartiers dits « sensibles », il n'est plus temps de la taire. Car elle est là tout simplement, et nous ronge.

Il nous faut faire ce constat: l'apprentissage de la vie ensemble à l'interne de nos structures est mis en danger par la montée des incivilités, des comportements violents. Les injures, les intimidations, les expressions agressives, les attitudes sexistes se multiplient chez certains jeunes.

Dans nombre d'institutions, l'agressivité est quotidienne et les éducateurs d'internat en

sont les premières victimes, tant d'une manière physique, que morale.

Reconnaissons qu'il y a un facteur essentiel qui réduit notre espace professionnel : c'est que certains jeunes considèrent les éducateurs comme des cibles légitimes.

Reconnaissons que les agressions de plus en plus nombreuses sont tragiquement logiques dans un climat où plus personne ne veut dire « non » à un jeune.

Il faut rappeler à l'ensemble du monde institutionnel un premier axiome : sans un minimum de sécurité et de respect, les éducateurs ne peuvent pas travailler.

Oui, il y a des limites à l'action éducative.

Les éducateurs par leurs attitudes professionnelles disent aussi leur lassitude de cette violence qu'ils subissent. Ils viennent pour travailler – et beaucoup d'entre eux ont encore une

ILS ONT DROIT AUSSI A DES VACANCES

Dans le droit fil de la circulaire interministérielle du 8 mars 2005 précisant une politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement, et compte tenu d'une première analyse de la situation départementale, il nous est rapidement apparu que l'ADPEP devait être porteuse d'un projet de séjour de vacances pour des enfants présentant ce type de handicap.

La circulaire souligne la nécessité de mettre en oeuvre des réponses adaptées aux besoins des personnes et de leur famille. L'offre de temps, permettant aux familles de maintenir leur propre vie sociale durant les périodes de vacances, tout en proposant à leur enfant des situations nouvelles de découvertes et de socialisation, répond à un besoin désormais bien identifié.

L'expérience acquise par l'Association en matière d'organisation de séjours de vacances est reconnue. La réflexion en cours, engagée par la DRDJS-Bretagne sur les vacances de personnes handicapées, devrait permettre d'aboutir, dans des délais raisonnables, à une définition du cadre réglementaire autorisant de tels séjours pour enfants atteints d'au-

tisme et de troubles envahissants du comportement.

Sans plus attendre, nous avons déposé auprès de la DDJS un avant projet pour formaliser les orientations et contenus de ce qui pourrait être un tel projet et en préciser le coût.

Cet avant projet a fait l'objet de premières consultations auprès de professionnels et de familles et demandera, lorsque le principe en sera retenu, la construction plus détaillée de son projet éducatif et pédagogique et de divers documents, utiles lors de la phase d'inscription, nécessaires à l'accompagnement de l'enfant lors de son séjour.

Le module retenu est celui d'une durée de 5 jours, ouvert à un groupe de 6 enfants de 6 à 12 ans. Encadré par un personnel compétent, il associera, dans sa préparation, les parents des enfants concernés. Son lieu d'implantation reste à préciser.

Ce projet est un projet de l'Association, ce qui veut dire que toute observation de ses adhérents est la bien venue, car nous souhaitons qu'il s'inscrive totalement en cohérence avec les principes associatifs qui sont les nôtres.

Jean Marie PICHON
Secrétaire général adjoint

Le centre Spécialisé pour Jeunes Sourds KERVEIZA propose d'aider et d'accompagner les jeunes sourds et malentendants du « Grand Ouest » dans le choix de leur future orientation

Il s'appuie sur ses « partenaires lycées » à Rennes

A noter les « journées accueil » qui se tiendront

- Le mercredi 10 mai au Lycée Saint Vincent
- Le mercredi 17 mai au Lycée Coëtlogon

D'autres établissements proposent également des filières de formations (avec des dispositifs adaptés et/ou dans le cadre de projets individualisés)

- Lycée Louis Guilloux
- Lycée Pierre Mendès France

(Suite de la page 5)

fendues par les PEP et dans les règles morales qui prévalent dans tous les métiers à l'œuvre dans nos associations, métiers exercés par des professionnels qualifiés.

L'usager est la personne qui a besoin de nos services. Il dispose de plus en plus souvent d'un savoir qui se rapproche de celui des professionnels, au moins pour le problème qui le concerne. Il a donc, et les textes l'y incitent, capacité à avoir un point de vue critique et pertinent sur nos pratiques.

Si l'on ne veut pas que l'usager soit roi comme peut l'être le client nous devons réussir à co-construire nos interventions avec lui.

Sans rêver d'éternité, c'est en s'appuyant sur ce socle que nous trouverons les postures favorables à l'adaptation.

Quant à débattre de ce qu'il faut modifier dans nos organisations sociales pour qu'elles ne génèrent plus de victimes...

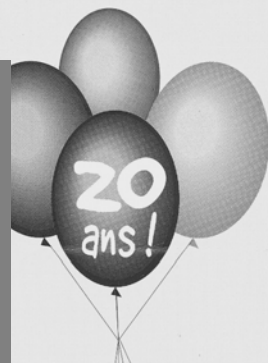
Philippe LECROC

LES 20 ANS DU C.E.S.D.V.A

Déroulement de la journée

10h - Portes ouvertes et animations
12h - Pot de l'amitié, lâcher de ballons
14h - Animations (suite)


Le Centre d'Éducation Sensorielle
pour Déficiants Visuels
et Aveugles
a le plaisir de vous inviter
à son 20^{ème} anniversaire
le Samedi 8 Avril 2006



Nouvelle
appellation
du Centre

Animations proposées :

- Espace de sensibilisation à la déficience visuelle
- Présentation d'activités sportives avec handisport (forbal, tandem...) •
 - création d'une fresque et d'un livre d'or
 - Exposition : La classe, "hier et aujourd'hui"
- Représentations artistiques (conteur & artistes de rue) •

possibilité de déguster son pique-nique sur place

bonne dose d'utopie – et pour finir ils ne font que parer les coups.

Les éducateurs des internats sont, à certains moments, des pompiers qui rentrent dans une maison en flammes. Dans ce contexte, ils perdent obligatoirement de leur sérénité.

Le Foyer La Passerelle est concerné comme n'importe quel autre établissement éducatif, ni plus ni moins.

Nous avons des réponses sur lesquelles nous nous appuyons, pour tenter de conserver de la cohérence afin de ne jamais baisser les bras et d'occuper le terrain, celles-ci sont de trois ordres :

Les sanctions

- Interdiction d'activités et de partages de la vie de groupe
- Accès limité à son espace individuel (retrait de la clef, installer un jeune dans une autre chambre avec le minimum d'affaires personnelles, etc...)
- Les sanctions traditionnelles : ne plus utiliser son scooter, limiter les sorties les soirées et le week-end, etc....

Les sanctions sont toujours accompagnées de « paroles » et de sens sur le pourquoi et le rapport direct avec le passage à l'acte du jeune.

La loi

- - Porter plainte contre n'importe quelle menace, intimidation, et violences, que ce soit contre le personnel ou les autres jeunes.
- - Intervention de la Police, pour perquisition des locaux (consommation et trafic de stupéfiants, vols)

N.D.L.R.

Ce «Coup de gueule» de Christian NOEL fait suite à l'accueil d'un jeune particulièrement «inadapté à l'établissement», en janvier 2006, mais son article se veut «généraliste».

- - Demande d'intervention au Substitut du Procureur chargé des mineurs.

Éloignement

- Lorsque les difficultés du jeune s'expriment par de multi passages à l'acte, nous envisageons un éloignement temporaire : soit dans un réseau familial que nous avons mis en place ; soit dans un autre établissement (principalement la Maison de l'Enfance de Carcé).

Ces dispositions se prennent toujours en accord avec le service gardien.

Malgré tout ces réponses traditionnelles ne peuvent quelquefois suffire.

L'internat éducatif est-il le seul garant de la Loi, le seul lieu de la limite, le seul lieu d'opposition, le seul lieu d'aide? Non.

Si les autres institutions font défaut, l'internat deviendra à terme un lieu de non droit, où régnera le pire : la loi du plus fort, la loi du business.

Il me paraît nécessaire que chaque institution (Pouvoirs Publics, École, Police, Justice, psychiatrie, établissements sociaux) ait la volonté de reprendre la main. Repensons ensemble notre réponse :

L'institution qu'il faut, quand il faut.

Certains pensent peut-être que j'exagère la situation. Mais si la violence gagne – en une flambée spectaculaire ou de façon larvée, discrète, quotidienne ou encore les deux à la fois – il n'y aura plus d'action éducative possible. Car entre temps nous aurons changé de société. Nous serons face à de nouvelles causes qui entraîneront d'autres conséquences.

Christian NOEL

Directeur du Foyer la Passerelle

COLLOQUE URPEP

Le 25 janvier 2006, l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public (URPEP) réunissait administrateurs et professionnels du secteur social et médico-social au lycée Coëtlogon à Rennes pour une journée d'étude intitulée «Entre mission de service public et service public de mission»⁽¹⁾. Notre préoccupation était de réfléchir aux enjeux que représente pour notre activité le glissement de la notion de service public à celle d'économie sociale, avec en filigrane la question de la marchandisation.

Mon propos n'est pas de réaliser la synthèse, ni même de fournir un résumé des interventions du matin. Leur qualité et leur densité rendent l'exercice prétentieux et vain. J'évoque simplement ce que j'en retiens avec toute la subjectivité qui sied à l'auditeur que je suis.

Cette journée nous permet de faire un point sur tous les changements qui s'imposent à notre secteur et sur les trajectoires dans lesquelles ils nous engagent.

La fin de l'éternité.

La loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, met fin à l'éternité⁽²⁾. Jusque là nos institutions étaient légitimes par le simple fait d'être autorisées à

fonctionner. Avec cette loi, leur légitimité perd son caractère pérenne; elles doivent le conquérir par leurs actes. Elles resteront légitimes par ce qu'elles produisent.

Trouver des postures favorables à l'adaptation.

La production d'actions qu'il nous faut rendre lisibles (projet d'établissement, auto évaluation, évaluation externe) s'inscrit dans un contexte mouvant. Il génère du changement c'est certain, mais vers des horizons incertains. Dans une période où l'économie dans notre secteur consiste à en faire⁽³⁾ (des économies) nous allons vers l'inconnu, soumis à des décisions qui nous échappent et qui échappent à la logique des services que nous rendons. Il nous faut être ouvert à l'inconnu et trouver des postures favorables à l'adaptation.

Une dichotomie source de souffrance morale.

Nous sentons la nécessité du changement, de l'adaptation. Mais face à l'inconnu qui inquiète, la nécessité peut se vivre comme une source de souffrance morale, nos établissements, lieux des pratiques professionnelles deviennent des lieux d'affrontements entre des idéaux et la réalité. Affrontements qui ne se parlent pas, qui ne se travaillent pas.

⁽¹⁾ La journée animée par Gilles CERVERA a été ouverte par Joël BALAVOINE, Président de la Fédération Nationale des PEP et Alain MELEARD, Président de l'URPEP. La matinée a été alimentée par les interventions de Franck LEPAGE, chercheur indépendant auteur d'un rapport ministériel sur l'avenir de l'éducation populaire, et de Roland JANVIER, Directeur Général de la Sauvegarde de l'enfance et l'adolescence d'Ille et Vilaine. L'après midi réunissait deux tables rondes. La première présentait des témoignages de professionnels venant illustrer les propos du matin. C'est ainsi qu'entre autres Patricia DOUARD, psychologue à la maison de l'enfance de Carcé a parlé du SESAME. La seconde permettait aux politiques de réagir à la question de service public, à la notion d'appel d'offre et de marchandisation.

⁽²⁾ Sic Joël BALAVOINE

⁽³⁾ Sic Gilles CERVERA

Le langage évolue. Les mots d'aujourd'hui nous contraignent à accepter la réalité. Nous utilisons un langage d'acceptation, d'impuissance qui nous amène à subir sans esprit critique, sans analyse critique. Pour exemple, cela remonte à 20 ans au moins, temps où la lutte des classes avait encore un sens on parlait «d'exploité». Le mot évoque une dialectique entre l'exploitant actif et l'exploité actif, dialectique qui met en jeu des contractions. Aujourd'hui le mot exploité est sorti de notre vocabulaire, nous parlons de «défavorisé». Le mot évoque une situation de fait, un constat.

Cette évolution du langage qui conduit à l'acceptation questionne les notions de démocratie, de participation. Sommes nous encore en démocratie ? On peut en douter si l'on se réfère à la définition qu'en donne Paul RICOEUR. Pour lui la démocratie se caractérise par quatre items : libre expression, analyse, mise en travail des contradictions et enfin arbitrage. Qu'en est-il de la mise au travail des contradictions ? Et si la participation se définit comme un travail d'exploration des contradictions, qu'en est-il de la participation ?

Est-ce la fin de la mission de service public ?

Sans doute pas, mais nous franchissons la fin d'une période. L'action publique se développait au service de tous les citoyens, son but était d'installer notre société sur des bases sociales visant à améliorer la condition de chacun. Depuis une vingtaine d'années l'action publique se restreint de plus en plus vers la victime. Elle prétend compenser un manque. Les nouvelles dispositions s'orientent vers des publics spécifiques. L'idée que notre société génère des manques ne fait pas vraiment débat. L'action sociale consiste à mettre en place des dispositifs pour régler

ces manques alors que la question fondamentale devrait être de modifier le fonctionnement des organisations qui génèrent ces victimes.

Vers la marchandisation de l'action sociale et médico-sociale ?

L'argent public, dans le cadre de l'action sociale, est affecté à la compensation des manques. Dans cette dynamique le «marché» veut prendre l'argent public.

Il semble qu'insidieusement nous rentrions dans la logique de marché :

Nous devons faire la démonstration de la pertinence de nos actions pour les pérenniser.

Nous répondons à des appels d'offre. De fait nous nous situons dans un ensemble d'associations en concurrence face à la subvention de service public.

Nous sommes dans l'ère du projet. Ce concept, tel qu'on nous demande de le concevoir, est très voisin de celui de produit.

Nous participons à la marchandisation des rapports sociaux par excès de conventions, excès de territoires, excès de spécialisations. Ces excès nous instrumentalisent.

L'éthique et l'usager pour étayer nos actions.

Face à la marchandisation, notamment à l'arrivée dans notre secteur de promoteurs qui ne relèvent ni du secteur public, ni du secteur associatif, l'éthique et l'usager constitueront le socle de nos actions. L'éthique sans l'usager n'a aucun sens, l'usager sans l'éthique revient à mettre l'usager en danger, à la merci de n'importe quel marchand.

Notre éthique se forge dans les valeurs dé-

(Suite page 6)